

RÉUNION DU 11 JANVIER 2021

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs DUBRANLE, PARROT et G.CHAPUT, adjoints au Maire, Mmes PATURAUD et CLAUDAUD, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN et BATISE.

Excusés : Aude HUBERSON, Franck CHAPUT et Jean-Pierre DESMAISON.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant.

➤ DETR 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier pour des travaux de voirie, les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue Forgemol de Bostquénard ainsi que pour les travaux de réfection et de création de trottoirs au lotissement Route du Mas. Pour ce dernier, une demande sera également déposée auprès du Conseil Départemental de la Creuse au titre du dispositif « Boost Comm'Une » et des renseignements seront pris auprès des services de la préfecture pour savoir si ce dossier peut être éligible au DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

➤ CONTRAT CNP (CNRACL) 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de CNP Assurances pour l'année 2021 aux conditions identiques à celles du contrat arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Il précise que ce contrat permet à la commune d'être remboursée partiellement du salaire et des charges patronales lorsqu'un agent affilié à la CNRACL est en arrêt maladie. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat.

➤ BAIL COMMERCIAL POUR LOCAUX SIS AU 82/84 RUE GRANDE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable au renouvellement du bail commercial entre la commune et la SASU Robert's 23 pour les locaux commerciaux sis au 82/84 rue Grande. Comme demandé, une rencontre a eu lieu avec son gérant qui, à cette occasion, a remis son chiffre d'affaires des six derniers mois par rapport aux trois dernières années. Après discussions, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la minoration du montant du loyer, soit 1.000 € HT, pour la période restant à courir, à savoir jusqu'au 30 juin 2021. Un nouveau bail sera donc signé ; afin d'en fixer les conditions financières les plus adaptées à leur situation, une nouvelle rencontre avec le gérant est prévue courant avril 2021.

➤ SDEC 23 : MODIFICATION DES STATUTS

Le SDEC est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de l'Electricité (AODE) sur le département de la Creuse et, à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux : renforcements et sécurisation sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension. Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département. Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes. C'est pourquoi, le SDEC a décidé d'intégrer à ses statuts la compétence « Mobilité Durable – IRVE notamment » pour pouvoir poursuivre le déploiement de ces bornes de recharge. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le SDEC intègre cette compétence dans ses statuts ; précision est ici faite que le SDEC prend en charge l'investissement et l'exploitation de ces

infrastructures. Une décision ultérieure pourra intervenir si notre commune souhaite leur transférer cette compétence. Le conseil municipal prend également note de la modification des statuts du SDEC afin de prendre en compte la défusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS

La demande de subvention présentée par « Association d'Aide à Domicile » est rejetée. Le conseil municipal indique que cette association intervient principalement sur les communes du canton et qu'il est donc du ressort de la Communauté de Communes du Pays Sostranien de se prononcer sur l'octroi éventuel d'une subvention. La réflexion est la même pour la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de cette association ; le choix devrait se faire au sein de la Communauté de Communes afin de représenter l'intérêt communautaire. Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention à la Prévention Routière – Creuse car elle participe à des actions sur notre territoire. Son montant sera basé sur celui versé en 2019 augmenté de 2 %.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Covid-19** : le conseil municipal considère ne pas avoir les moyens de gérer, sur son territoire, une campagne massive de dépistage de la Covid19 par les tests antigéniques rapides. Il souhaite que les professionnels de santé poursuivent cette mission qui relève davantage de leurs compétences. Selon les derniers chiffres transmis par la préfecture de la Creuse, on assiste à une remontée sensible du taux d'incidence dans notre département. Pour ce qui est de la vaccination, il est fait état d'un avancement à un rythme satisfaisant. Par ailleurs, quelques restaurateurs ont pu rouvrir leurs portes pour le service des repas aux ouvriers uniquement.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Madame la Sous-Préfète de la Creuse portant sur le plan de relance et le Plan Particulier pour la Creuse (PPC).

- **Régie de recettes « bascule »** : le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de supprimer cette régie qui n'a que très peu d'encaissement. Cette décision est effective au 1er janvier 2021.